

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2013

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26/04/2013
3. Communications diverses
4. Droit de préemption
5. Composition de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
6. Vente de terrain à la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin
7. Vote de crédits
8. Aire de remplissage – Avenant au marché Lot n° 2 Voirie et réseaux divers
9. Indemnisations des bandes enherbées
10. Divers

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire et en présence de tous les conseillers sauf Madame Pascale MEYER qui a donné procuration à Madame Béatrice TREIL et Madame Sandie VOLTZENLUGEL, absente non excusée.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services, est désigné comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26/04/2013

Le procès verbal de la séance du 26 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

A) Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS

- Réunions

- 29.04.2013 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 30.04.2013 Réunion de la commission tourisme
- 02.05.2013 Réunion avec le représentant de BATIGERE
- 11.05.2013 Réception à l'hippodrome de Hoerdts pour la remise de prix PMU-Petit Poucet au FC Geudertheim
- 13.05.2013 Réunion Association Foncière de Geudertheim
- 14.05.2013 SDIS Dossier Moulin de la Zorn
- 14.05.2013 Communauté de Communes de la Basse-Zorn, rencontre avec le SCOTERS
- 15.05.2013 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 17.05.2013 Assemblée générale de l'UNIAT
- 17.05.2013 Réunion de la commission scolaire, enfance et jeunesse
- 18.05.2013 Journée plantation
- 21.05.2013 Réunion de chantier station d'épuration

22.05.2013 Réunion Open Air
23.05.2013 Rencontre avec le percepteur M. OLLAND
23.05.2013 Réunion de chantier Berges de la Zorn

- Permis de construire :

Commune de Geudertheim 83, rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Création d'une aire de remplissage lieu-dit SAAL	accordé le 07/05/2013
SCI FELIX Mrs FELIX & LIX 14, rue du Printemps 67350 RINGENDORF	Micro-Zone d'activités Geudertheim Construction d'un hall	accordé le 07/05/2013
SCI ERCIN M. ERCIN Marksiz 19, rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Transformation et rénovation d'une maison individuelle au 19, rue du Gal de Gaulle	accordé le 07/05/2013
CONRAD Claude 47, rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM	Réaménagement de 2 logements dans un immeuble existant & modification d'un hangar	accordé le 07/05/2013
RIEDINGER Lionel 5, rue Hof 67170 GEUDERTHEIM	Création d'un carport	accordé le 13/05/2013

-Agenda

25.05.2013 Inauguration du groupe scolaire à Hoerd
25.05.2013 Loto Bingo du FC Geudertheim
27.05.2013 Réunion avec BEREST pour la programmation voirie 2014
31.05.2013- 01.06.2013 Festival Basse-Zorn
02.06.2013 Concours de pêche à Geudertheim
18.06.2013 Fête du périscolaire « Les Loustics »
21.06.2013 Fête de la musique Association Sommerfest
22.06.2013-23.06.2013 Open Air Geudertheim
28.06.2013 Kermesse scolaire
30.06.2013 Tournoi inter sociétés
05.07.2013 Conseil municipal

B) Communications de Madame Michèle WESTPHAL-HEUSSNER, Adjointe au Maire

01.05.2013 Marché aux fleurs
04.05.2013 Permanence mairie
10.05.2013 Réunion du périscolaire « Les Loustics »
14.05.2013 Réunion de la commission information
15.05.2013 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
17.05.2013 Réunion de la commission scolaire, enfance et jeunesse
18.05.2013 Journée plantation

C) Communications de Monsieur Michel URBAN, Adjoint au Maire

27.04.2013 Permanence mairie
29.04.2013 Montage du chapiteau en vue du Marché aux Fleurs 2013
01.05.2013 5^{ème} édition du Marché aux Fleurs
02.05.2013 Démontage du chapiteau.
06.05.2013 Rendez vous pour intervention sur éclairage dynamique rue du Gal de Gaulle.
13.05.2013 Association foncière
15.05.2013 Réunion du conseil de communauté de communes de la Basse Zorn
17.05.2013 Commission scolaire, enfance et jeunesse
18.05.2013 Journée plantation

D) Communications de Madame Marianne PETER, Adjointe au Maire

30.04.2013 85^{ème} anniversaire de Monsieur Charles WENDLING
10.05.2013 Noces d'or des époux Charles et Marlène ALTHERR
15.05.2013 Noces de diamant des époux Robert et Marie MUHL
15.05.2013 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
17.05.2013 Assemblée générale de l'UNIAT

E) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, Adjoint au Maire

29.04.2013 Montage chapiteau pour le marché aux fleurs
01.05.2013 Marché aux fleurs
02.05.2013 Démontage chapiteau
10.05.2013 Montage chapiteau au stade de la Forêt
11.05.2013 Permanence mairie
13.05.2013 Rendez-vous relatif à la location de la salle polyvalente
14.05.2013 Démontage chapiteau
18.05.2013 Journée plantation
22.05.2013 Réunion Open Air

F) Communications de Monsieur Patrick LUTZ, Adjoint au Maire

06.05.2013 Réunion avec la Chambre d'Agriculture
07.05.2013 Réunion de chantier Aire de remplissage
13.05.2013 Réunion de l'Association Foncière de Geudertheim
15.05.2013 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
23.05.2013 Rendez-vous avec Béton FEHR
24.05.2013 Rendez-vous avec l'entreprise HEBBY de Soultz-Sous-Forêts

4. DROIT DE PREEMPTION

Le Maire soumet au conseil municipal conformément à la délibération du 06 mai 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Maîtres Jacques GARNIER, Frédéric GARNIER, Carine STEMMELIN-GARNIER, Notaires Associés à Schiltigheim

Section 41 lieu-dit "Rue des Vergers" parcelle n° 477/0183 d'une contenance de 6,91 ares

Maître Valérie BIRY, Notaire à Weyersheim

Section 41 lieu-dit "Heiligenhauesel" parcelle n°()/144 d'une contenance de 0.06 are
Section 41 lieu-dit "Heiligenhauesel" parcelle n°()/145 d'une contenance de 0.19 are
Section 41 lieu-dit «Heiligenhauesel» parcelle n° ()/146 d'une contenance de 0.13 are

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption. Monsieur Rolph RIEDINGER, directement concerné par ce point, n'a pas participé au délibéré, ni au vote.

5. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2121-7, L 2541-2, L 2541-12 et suivants ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 9-II-1° codifié à l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

Vu la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomérations ;

Vu les statuts de la communauté de communes de la Basse-Zorn ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 mars 2013 proposant la composition de l'assemblée communautaire ;

Considérant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, complétée par la loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomérations du 31 décembre 2012 a modifié les dispositions relatives à la composition des assemblées délibérantes des communautés de communes et d'agglomérations ;

Considérant qu'à compter du renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des délégués des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes et d'agglomération sont établis :

- Soit par accord des deux tiers au moins des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale. Cette répartition tient compte de la population de chaque commune. Le nombre de siège total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application d'une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne ;
- Soit selon une répartition à la plus forte moyenne arrêtée au vu du tableau défini à l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans les deux cas chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

Considérant que dans la mesure où il y aura un renouvellement général des conseils municipaux en 2014, le nombre des sièges à pourvoir après les élections doit être fixé avant le 31 août 2013. Les conseils municipaux devront donc se prononcer avant cette date pour que le Préfet puisse tenir compte de l'accord entre les communes membres de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- De retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la communauté égal à 33,
- De fixer leur répartition entre les communes membres comme suit :
 - Bietlenheim : 2
 - Geudertheim : 4
 - Gries : 5
 - Hoerdts : 8
 - Kurtzenhouse : 3
 - Weitbruch : 5
 - Weyersheim : 6

6. VENTE DE TERRAIN A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Le Maire informe le conseil municipal de la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée Section 37 lieu-dit « Kratzeck » n° 26/3 d'une contenance de 41,76 ares émanant de la Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin. Le prix de vente de l'are avait été fixé dans le compromis de vente du 13/02/2009 et indexé sur l'indice national du coût de la construction valeur 4^{ème} trimestre 2008 : 1523, à 2500,00 €. La valeur de l'indice national du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2012 est de 1648 soit un rapport de 1,082075. Le prix de vente de l'are de terrain actuel est donc de 2705,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 16 voix pour et une contre la vente à la Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin de la parcelle cadastrée section 37 lieu-dit « Kratzeck » n° 26/3 d'une contenance de 41,76 ares au prix de 2705,00 € l'are et autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

7. VOTE DE CREDITS

Le Maire propose au conseil municipal de voter les crédits suivants :

Portage de l'immeuble le Waldeck par l'EPF du Bas-Rhin

Article 775	Produits de cession d'immobilisations	300.000,00
Article 675/042	Valeur comptable des immobilisations cédées	162.653,95
Article 024	Autres immobilisations corporelles	- 300.000,00
Article 676/042	Différence sur réalisation, transf. En invest.	137.346,05
Article 192/040	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	137.346,05
Article 2115/040	Terrains bâtis	162.653,95

Modification du PLU

Article 202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	5.030,00
Article 21318	Autres bâtiments publics	-5.030,00

Reversement TVA extension réseau Heiligenhauesel

Dépenses

Article 2762	Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	2.884,00
--------------	--	----------

Recettes

Article 2762	Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	2.884,00
Article 21534	Réseaux d'électrification	2.884,00
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	2.884,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des voix exprimées et une abstention, la proposition de vote de crédits telle que présentée par le Maire.

8. AIRE DE REMPLISSAGE-AVENANT AU MARCHE LOT N°2 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant au marché du lot n°2 voirie et réseaux divers de l'aire de remplissage et de traitement des effluents phytosanitaires qui se présente comme suit :

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNE DE GEUDERTHEIM
83, rue du Gal de Gaulle
67170 GEUDERTHEIM
Tel : 03.88.51.12.61 E-mail : info@geudertheim.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ADAM TP SAS
8, rue du Tribunal
67330 BOUXWILLER
Tel : 03.88.70.71.30 E-mail : bouxwiller@adam-tp.eu

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

REALISATION DE L'AIRE DE REMPLISSAGE ET DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES
Lot n°2 : Voirie et réseaux divers

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 24 août 2012**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 60 jours.**

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- **Taux de la TVA : 19,6 %**
- **Montant HT : 112 320,53 €**
- **Montant TTC : 134 335,35 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Lors de la phase de préparation des travaux, il s'est avéré que le débit disponible sur le réseau AEP de la rue Hornwerck n'était pas suffisant pour répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs de l'aire phytosanitaire. Une citerne de stockage d'eau potable de 15 m³, prévue au marché au « prix pour mémoire », donc non compté dans le marché, de 9200 € HT doit donc être mis en place.

La mise en place de ce réservoir pour 9200 € HT entraîne une augmentation de 8,19 % par rapport au marché initial

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 9200,00 €
- Montant TTC : 11 003,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 8,19 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 121 520,53 €
- Montant TTC : 145338.55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au marché du lot n° 2 Voirie et réseaux divers de l'aire de remplissage et de traitement des effluents phytosanitaire tel que présenté par le Maire et l'autorise à le signer ainsi que toutes pièces y afférentes.

9. INDEMNISATION DES BANDES ENHERBÉES

Le Maire propose au conseil municipal d'indemniser la mise en place par les agriculteurs de bandes enherbées dans la lutte contre les coulées d'eaux boueuses à hauteur de la valeur fixée par la chambre d'agriculture qui se situe actuellement entre 1,50 € et 2.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les bandes enherbées seront désormais indemnisées au taux que la chambre d'agriculture notifiera à la commune. Messieurs Patrick LUTZ et Michel URBAN, directement concernés par ce point, n'ont pas participé au délibéré, ni au vote.

10. DIVERS

36^{ème} rencontre Européennes de Jeunes

Madame Béatrice TREIL informe le conseil municipal de l'organisation à Strasbourg du 28 décembre 2013 au 1^{er} janvier 2014 de la 36^{ème} rencontre Européenne de Jeunes. A cette occasion cinquante jeunes seront hébergés à Geudertheim et Madame TREIL est à la recherche de familles d'accueil. Chaque famille devrait accueillir 2 enfants et fournir les petits déjeuners et 1 repas du soir. Le conseil municipal souligne que les dates retenues risquent de poser problème pour les familles d'accueil et évoque une proposition qui pourrait être discutée entre les paroisses catholique et protestante de Geudertheim, à savoir la mise à disposition des foyers paroissiaux.

Mobilier de la salle polyvalente

Monsieur Philippe JUNGER souligne que le mobilier de la salle polyvalente pose des fois des problèmes de vétusté et demande si un renouvellement de ce matériel est prévu.

Le Maire lui répond que le mobilier de la salle polyvalente date de 1983, mais qu'il n'est pas prévu à l'heure actuelle de le remplacer en totalité. Si des défauts sont signalés, ceux-ci sont réparés par les ouvriers communaux. Le Maire rappelle à l'assistance l'importance de la signalisation de tout mobilier défectueux car sans celle-ci, les réparations ne peuvent être effectuées.

Prochaine réunion : 04 juillet 2013